



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20251013-1258_1-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 158/2025
du Conseil communautaire
Séance du 29 septembre 2025**

Date d'envoi de la convocation = 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 19

Nombre de votants : 66

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Pierre MEURIN, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Charlotte BARRERE, Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Frédéric BERNE, Jacques BERTOLINI, Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Stéphane OUSTRIC), Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON (procuration à Christine MUCCIO), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU, Laëtitia GAILLARD (procuration à Pierre MEURIN), Robert GAUTIER, Fred MAHLER (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Raymond MASSE (procuration à Christian BAUME), Michel ONDE (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Justine ROUQUAIROL (procuration à Jennifer OBID), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Rapports annuels des délégataires service de l'eau et l'assainissement des eaux usées.

Vu l'article L5213-5 du Code Général des collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération et de l'exercice par celles-ci au plus tard à partir du 1er janvier 2020,

Considérant les rapports annuels des délégataires pour l'année 2024 des sociétés SAUR, VEOLIA, SUEZ,

Considérant les périmètres suivants :

Communes	Délégataire et compétence	Périmètre
Bagnols-sur-Cèze	VEOLIA – EAU	Bagnols-sur-Cèze
Chusclan	SAUR – EAU	Chusclan
Cornillon	VEOLIA - Eau et assainissement	Cornillon
Goudargues	VEOLIA - Eau et assainissement	Goudargues
Ex Maison de l'eau	SAUR - Eau	Connaux, Gaujac, Tresques, Le Pin, Laudun-l'Ardoise, Saint Victor la Coste, Saint Paul les Fonts
Ex Maison de l'eau	SAUR - Assainissement	Connaux, Gaujac, Tresques, le Pin, St Paul les Fonts, St Victor la Coste
Ex Syndicat de Lirac	VEOLIA – Eau	Lirac, St Génies de Comolas, Saint Laurent les Arbres, Tavel

Ex – Syndicat de Lirac	SUEZ – Assainissement	Lirac, St Génies de Comolas, Saint Laurent les Arbres, Tavel
Pont St Esprit	VEOLIA – Eau	Pont Saint Esprit
Pont St Esprit	SUEZ – Assainissement	Pont Saint Esprit
EX – Régies	SAUR – Eau	Aiguèze, Carsan, Cavillargues, Codolet, Laval Saint Roman, Montfaucon, Orsan, Sabran, Saint Alexandre, Saint André d'Olerargues, Saint Christol

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

		Envoyé en préfecture le 14/10/2025 Reçu en préfecture le 17/10/2025 Publié le 17/10/2025 ID : 030-200034692-20251013-1258_1-DE
Ex Régies	SAUR – Assainissement	de Rodières, Saint Etienne des Sorts, Saint Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint Laurent de Carnols, Saint Marcel de Careiret, Saint Michel d'Euzet, Saint Nazaire, Saint Paulet de Caisson, Saint Pons la Calm, Salazac, Vénéjan et Verfeuil, Issirac, Le Garn, Monclus Aiguèze, Carsan, Cavillargues, Codolet, Laval Saint Roman, Montfaucon, Orsan, Sabran, Saint Alexandre, Saint André d'Olérargues, Saint Christol de Rodières, Saint Etienne des Sorts, Saint Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint Laurent de Carnols, Saint Marcel de Careiret, Saint Michel d'Euzet, Saint Nazaire, Saint Paulet de Caisson, Saint Pons la Calm, Salazac, Vénéjan et Verfeuil, Issirac, Le Garn, Monclus, Bagnols sur Cèze, Chusclan,
Saint André D'Olérargues	SAUR – Assainissement	Saint André D'Olérargues
Saint André D'Olérargues	VEOLIA – Eau	Saint André D'Olérargues

Considérant que cette question a été présentée à la commission eau du 15 septembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De prendre acte des rapports annuels des délégués des services public d'eau potable et d'assainissement non collectif.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 septembre 2025.

Le Président
Jean Christian REY

